



PLEIN EMPLOI
SOLIDAIRE

LE COÛT DES EMPLOIS AIDÉS DANS LES ENTREPRISES DE LUTTE CONTRE LA PRIVATION D'EMPLOI (ELPE)

Etude actualisée en mars 2025

Table des matières

Tableau “les ELPE en chiffres”	2
Note de lecture	3
Sources et méthodes de calcul	4

Tableau “les ELPE en chiffres”

Type ELPE	ESAT	EA	AI	EI	ETTI	ACI	EBE	TOTAL
ETP en contrats aidés	78 987	24 430	18 400	16 500	12 100	40 000	1 500	191 917
ETP hors contrats aidés	25 500	9 978	1 498	9 520	2 380	16 006	150	65 032
Entreprises	1 501	752	640	1 140	426	2 083	71	6 613
Salariés en contrat aidé	119 400	40 195	47 200	18 100	17 300	60 300	2 526	305 021
Chiffre d'affaires	1400 M	1550 M	680 M	1100 M	440 M	250 M	9 M	5429 M
Chiffre d'affaires par ETP	17 724	63 447	36 957	66 667	36 364	6 250	6 000	33 344
Financement annuel moyen d'un ETP aidé (aides au poste + dotation globale pour les ESAT)	29 952	16 824	1 397	10 751	4 341	23 448	23 164	15 697
Montant total des aides perçues pour la mise en emploi	2366 M	411 M	26 M	177 M	53 M	938 M	35 M	4005 M
Cotisations contrats aidés	268 M	149 M	112 M	100 M	74 M	243 M	9 M	955 M
Cotisations hors contrats aidés	222 M	87 M	13 M	83 M	21 M	140 M	1 M	567 M
TVA payée (=10% du chiffre d'affaires-estimation)	140 M	155 M	68 M	110 M	44 M	25 M	1 M	543 M
Aides sociales économisées (8580€/an/ETP aidé-selon étude)	678 M	210 M	158 M	142 M	104 M	343 M	13 M	1647 M
TVA sur la consommation supplémentaire (693€/an/ETP aidé-selon étude)	55 M	17 M	13 M	11 M	8 M	28 M	1 M	133 M
Montant total reversé aux caisses publiques	1363 M	617 M	364 M	446 M	251 M	779 M	25 M	3845 M
Coût total contribuable	1003 M	-206 M	-338 M	-269 M	-198 M	159 M	10 M	160 M
Coût total contribuable par ETP	12701	-8441	-18366	-16306	-16368	3975	6335	836

Champ : France entière.

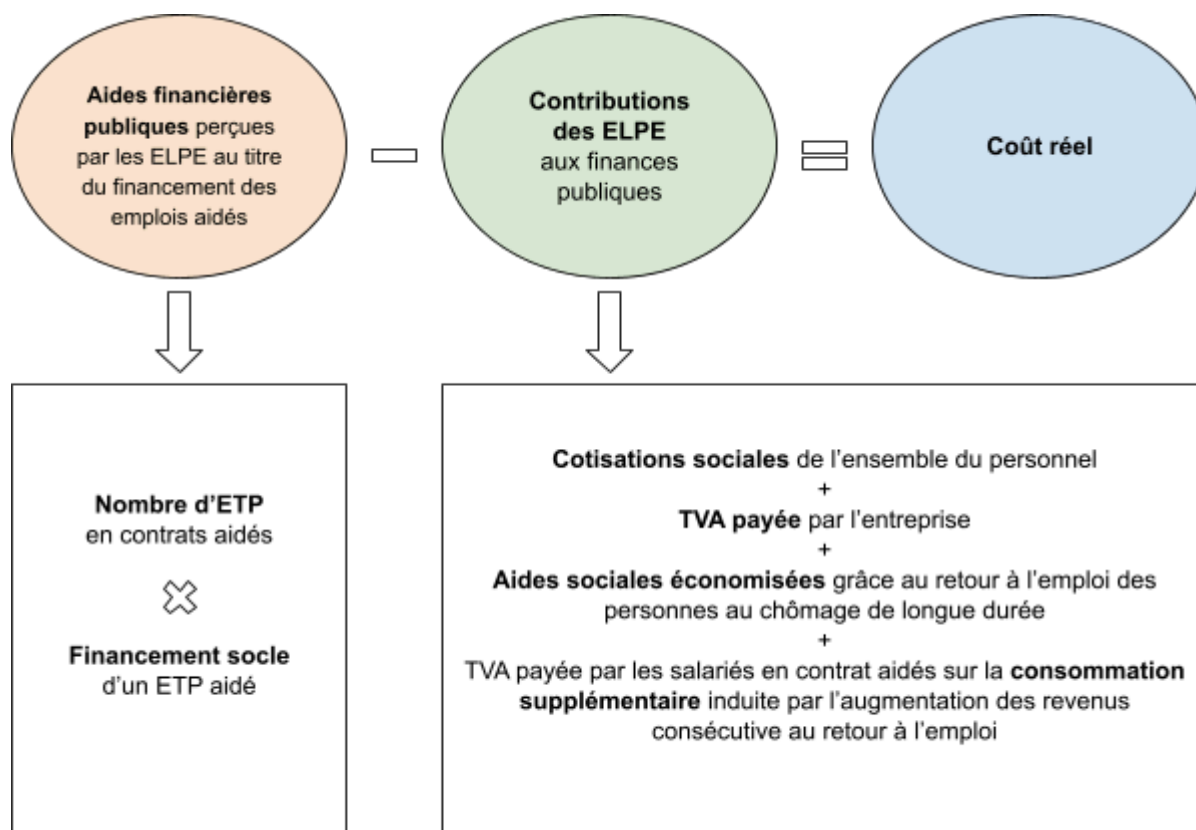
Note de lecture

Les entreprises de lutte contre la privation d'emploi (ELPE) réunissent toutes les structures qui, au moyen des contrats aidés, dédient leur activité à la création d'emplois accessibles aux personnes durablement exclues du marché ordinaire de l'emploi (ACI ; AI ; EI ; EA ; ESAT ; ETTI ; EBE ...).

Victimes de l'idée reçue selon laquelle elles coûtent cher à la collectivité, la croissance des emplois aidés en ELPE est largement entravée par le budget alloué annuellement par l'Etat.

En réalité, les aides financières publiques versées aux ELPE semblent largement compensées par le paiement des cotisations, taxes et impôts mais également par les économies d'aides sociales réalisées grâce au retour à l'emploi de chômeurs de longue durée.

Nous avons donc collecté des données chiffrées afin d'approcher l'impact réel des ELPE sur le déficit public. Notre démarche consiste à réaliser le calcul suivant :



Le tableau permet de constater que loin de coûter, les ELPE représentent au contraire une ressource pour la collectivité.

Dès lors, libérer la croissance des emplois aidés en ELPE est la solution qui s'impose pour éradiquer le fléau du chômage d'exclusion et créer un véritable droit d'obtenir un emploi pour les 2,2 millions de chômeurs de longue durée. Le tout sans coût supplémentaire pour le contribuable.

Afin d'approfondir la réflexion, une étude rigoureuse devra être menée par l'Administration qui possède les données précises nécessaires.

Sources et méthodes de calcul

1) Sources utilisées pour les données relatives au nombre d'entreprises, de salariés, d'ETP, aux chiffres d'affaires et au financement des ETP aidés.

Données relatives aux ESAT

- Rapport « Les établissements et services d'aide par le travail (ESAT) », octobre 2019, IGAS : https://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2019-026R_ESAT.pdf
- Rapport « Emploi et chômage des personnes handicapées », AGEFIPH, avril 2022 : https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2022_04/N%C2%B016%20TB%20emploi%20ch%C3%B4mage%20national%20ann%C3%A9e%202021.pdf → 32% des travailleurs handicapés travaillent à temps partiel
- Annexe au projet de loi de finances pour 2022, programme 157 « handicap et dépendance » : <https://www.budget.gouv.fr/documentation/file-download/13681>
- Article R243-6 CASF, dispose que « La rémunération garantie se compose d'une part financée par l'établissement ou le service d'aide par le travail, qui ne peut être inférieure à 5 % du salaire minimum de croissance, et d'une aide au poste qui ne peut être supérieure à 50,7 % de ce même salaire. »
- Observatoire économique national des achats responsables auprès des prestataires ESAT-EA 4e édition 2020 2021 (5e édition en cours de préparation) : <https://www.reseau-gesat.com/files/Observatoire--conomique-national-2020-2021-des-Achats-responsables-auprs-des-ESAT-EA---Rseau-Gesat.pdf>
- Concernant le montant de la dotation globale, nous considérons qu'un tiers des dépenses est consacré au médico-social et 1 milliard (contraintes administratives en matière d'options de services et de proposition d'ordre médico-sociales, par exemple les activités de soutien

Données relatives aux EA

- Cour des Comptes, Rapport n°S2023-0640 sur les Entreprises Adaptées (observations définitives exercice 2017-2022) : <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2023-10/20230831-S2023-0640-Entreprises-adaptées.pdf#page=23&zoom=100,133,105>

Données relatives aux SIAE

- DARES (Chiffres 2021) : <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/linsertion-par-lactivite-economique-en-2021>
- Rapport “Les structures de l’insertion par l’activité économique. Un accompagnement très diversifié durant le parcours d’insertion”, DARES analyses, avril 2016 N019, tableau 1 : <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/pdf/2016-019.pdf>
- Rapport “Chiffres clés des entreprises d’insertion » Fédération des entreprises d’insertion, 2022 : <https://www.lesentreprisesdinsertion.org/wp-content/uploads/2023/09/chiffresclesnationaux2022-vdef-1.pdf>

Données relatives aux EBE

- Site officiel ETCLD (chiffres 2023): <https://etclld.fr/les-territoires/>
- Sur le montant des aides perçues : estimation du budget alloué à long terme pour les 1500 ETP en poste : pour chaque ETP, financement par l'Etat à hauteur de 95% du SMIC auquel s'ajoute un financement du département à hauteur de 15% de ce montant. Le budget global alloué à l'expérimentation pour 2024 est de 80 millions d'euros : il comprend les contributions au développement de l'emploi pour les territoires non encore habilités ainsi que les dotations d'amorçage versées ponctuellement au moment de la création d'un ETP supplémentaire.
- Sur le nombre d'ETP hors contrats aidés : estimation basée sur le taux d'accompagnement de maximum 10%.

2) Les méthodes de calcul utilisées pour les données relatives aux cotisations, aux aides sociales économisées et à la TVA sur la consommation supplémentaire

Calcul des cotisations

- **Montant cotisations contrats aidés** : estimation de cotisations annuelles (salarié et employeur) sur un SMIC en 2025 - source : URSSAF - Simulateur d'embauche : <https://code.travail.gouv.fr/outils/simulateur-embauche> au 11 mars 2025
- **Montant cotisations hors contrats aidés** : estimation de cotisations annuelles (salarié et employeur) pour un salarié percevant 2000 € brut par mois en 2025 - source : URSSAF - Simulateur d'embauche : <https://code.travail.gouv.fr/outils/simulateur-embauche> au 11 mars 2025

Calcul des aides sociales économisées et TVA sur la consommation supplémentaire

- Plein Emploi Solidaire, *Le coût réel des emplois aidés en ELPE*, janvier 2024 : https://www.pleinemploisolidaire.fr/wp-content/uploads/2024/11/pleinemploisolidaire_etude_Le-cout-reel-des-emplois-aides-en-ELPE.docx-1.pdf